



## Conditions générales de location d'hébergements ou emplacements

- 1- La location de votre hébergement ne devient effective qu'avec notre accord à réception du contrat de location signé et accompagné des arrhes.
- 2- Le nombre de personnes ne doit dépasser la capacité maximale définie pour chaque locatif ou emplacement.
- 3- Les locations se font à partir de 16h et jusqu'à 10h, 14h à 12h pour les emplacements nus.
- 4- Location à la semaine en haute saison du samedi au samedi ou du mercredi au mercredi.
- 5- Location à la semaine et à la nuitée en basse et moyenne saison.
- 6- Pour la réservation, il vous sera demandé 30% d'arrhes. Puis le solde 30 jours avant la date de votre séjour.
- 7- Les arrhes vous seront remboursés en cas d'annulation jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée prévue moins 30€ de frais de dossier. Il vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat :
  - Un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas.
  - Aucun remboursement ne sera fait pendant les 30 jours qui précèdent le début du séjour.
  - Aucun remboursement ne sera fait en cas d'interruption du séjour et/ou départ anticipé.  
***(Nous vous encourageons à souscrire à l'assurance annulation que nous vous proposons.)***
- 8- Pour la location de mobil home ou de bungalow toilé, une caution de 150€ vous sera demandée à la remise des clés et restituée à votre départ après état des lieux, sauf dommages. Une caution de 70€ vous sera demandée pour le ménage.
- 9- Toute modification de taxes entrainera d'office une modification des tarifs.

"Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique:

<https://app.medicys.fr/?prold=e62dba08-f0ce-4d18-85b0-42c47dec5980>

ou par voie postale: MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS".